

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᐆᐆᐆᐆᐆᐆᐆᐆ

Séance du Jeudi 5 Mars 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt février deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt février deux mille vingt-six.

Mme Marie-Françoise DAUPRAT a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260305-D2026-3-2-2b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
20 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 7

Objet : Renouvellement de l'autorisation de programme sur l'opération 200 : Opération foncière pour le siège communautaire

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Benoît BALAIS		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			Mme Marie-Françoise DAUPRAT		
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET					X
M. Patrick POUPION				X	
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	45	0	5	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	45				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération n°D2024-4-3-6b du 11 avril 2024, l'autorisation de programme pour cette opération a été révisée.

Par délibération n°D2025-3-2-5a du 2 avril 2025 l'autorisation de programme pour cette opération a été renouvelée.

Par délibération n°D2025-5-3-1 du 22 mai 2025, cette autorisation de programme a été révisée dans le cadre d'un complément de travaux (aménagement d'un étage supplémentaire).

Il convient ainsi de renouveler l'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour les travaux et les études y afférents pour 2026, comme suit :

Projet : Opération pour siège communautaire N° 200 : AP TOTALE **5 335 762 €uros/TTC**

Nature comptable : 020/2313 Immobilisations en cours - Constructions (exercice 2025)

Il y a lieu de prolonger l'autorisation de programme initiale d'une année soit jusqu'en 2027.

Autorisation de programme (AP)	TOTAL AP TTC	CREDIT DE PAIEMENT					TOTAL AP
		2023	2024	2025	2026	2027	
		- €	- €	- €			
Acquisition foncière -frais de notaire AP2023		- €	- €	- €			
Chapitre 20	5 335 762,00 €	4 380,00 €	2 196,00 €				
Chapitre 21		405 105,96 €		- €			
Chapitre 23		- €	2 958,75 €	252 851,67 €	3 632 507,62 €	1 035 762,00 €	
		409 485,96 €	5 154,75 €	252 851,67 €	3 632 507,62 €	1 035 762,00 €	5 335 762,00 €

Autorisation de programme (AP)	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
		- €	- €	- €	- €		
Fonds propres	625 923,00 €	409 485,96 €	5 154,75 €	177 851,67 €	33 430,62 €		
FCTVA	816 307,00 €	- €	- €			816 307,00 €	
Subventions - DETR	428 789,00 €	- €	- €		137 909,00 €	290 880,00 €	
Fonds Friches - recyclage foncier	500 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €	425 000,00 €		
Fonds verts - rénovation énergétique	254 835,00 €	- €	- €		254 835,00 €		
Département	1 200 000,00 €	- €	- €	- €	1 200 000,00 €		
Ademe (étude Géothermique)	9 908,00 €				9 908,00 €		
Union européenne - Fonds FEDER	500 000,00 €				500 000,00 €		
Emprunts	1 000 000,00 €	- €	- €	- €		1 000 000,00 €	
Total des financements		409 485,96 €	5 154,75 €	252 851,67 €	2 561 082,62 €	2 107 187,00 €	5 335 762,00 €

Suivant l'avis favorables du Bureau communautaire réuni le 13 février 2026, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- de solliciter toutes subventions et aides auprès des partenaires institutionnels et financiers et de tout partenaire restant à identifier.

étant précisé que les paiements pour l'exercice 2026 sont inscrits au budget principal 2026.

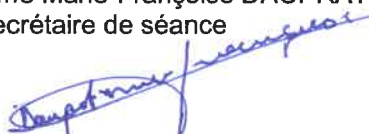
VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	2
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Françoise DAUPRAT
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireaunoireau.fr/rubrique « actes administratifs »](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique%20actes%20administratifs), le : **16 03 26**